



problème de rendu de caution

Par **Audrey.ratel**, le **23/03/2019** à **14:35**

Bonjour, je suis partis de mon logement en novembre 2018, et ma propriétaire qui devait me rendre une caution de 820 euros m'a rendu que 389 euros. Elle ne me prend pas d'argent sur l'état de l'appartement car j'ai fais l'état des lieux avec la futur locataire car la propriétaire ne voulait pas venir le faire, et j'ai fais écrire et signer un papier de la locataire disant que l'appartement était en bon état pour être sur de ne pas me faire arnaquer. Mais la propriétaire a quand même réussi à me prendre de l'argent de plusieurs manières: tout d'abord elle me dit qui il aurait eu une révision de de loyer de 6.40 euros depuis juillet 2018 (au bout d'un an) sauf que de juillet à novembre je lui ai payé 430euros et non 436.40 euros comme elle ne me l'a jamais dit et sachant qu'elle m'a déjà fait mes quittances de loyer de juillet, aout, septembre avec un montant de 430 euros, a t elle le droit de me redemander de l'argent alors que c'est "trop tard" pour moi, et j'attends encore mes quittances de octobre et novembre ! ensuite elle me dit qu'il y a 164 euros d'ordures ménagères dont je n'en ai jamais eu connaissances et je payais déjà 20 euros de charges par mois, mais le soucis c'est qu'elle ne veut pas m'envoyer de "preuves" de ce montant donc a t elle le droit de me demander cela alors que ce n'ai même pas mis dans le bail et surtout qu'elle ne me l'avait jamais dis! ensuite mes factures d'eau, c'est elle qui les payait, et ensuite elle me donnait la facture pour que je le rembourse mais la dernière me paraît énorme, et surtout elle me compte les abonnements jusqu'en janvier 2019 alors que je suis partis en novembre 2018 donc comment faire pour avoir un réel calcul de l'eau ? Et pour finir, je n'ai pas donné de mois de préavis comme elle m'avait dit de ne pas en faire comme elle allait avoir une locataire dès mon départ, je lui ai donc dis le 8 novembre que je partais le 19 novembre, sauf qu'elle me l'a mis à l'envers et me demande le loyer pour tout novembre! alors que la locataire devait emménager dès mon départ donc même si elle est dans son droit et que c'était que des paroles en l'air, je voudrais savoir quand la nouvelle locataire a emménagé pour savoir jusqu'à quand je dois payer, mais elle ne veut pas me le dire ... je sais que c'est une situation très compliquée mais si vous pouviez avoir même que quelques réponses cela m'aiderais beaucoup car je suis dans l'impasse et je n'ai pas les moyens de payer un avocat ou autres ...

merci d'avance